

Externalités positives et capital social

des initiatives de l'économie sociale repose parfois sur des financements et des ressources d'ordre public, la démarche de Charleville-Mézières se fonde sur le capital social, c'est-à-dire sur ce capital représenté par des réseaux de mobilisation communautaire susceptibles de créer des normes de réciprocité et prédisposés à la confiance, ce qui engendre une collaboration sociale plus importante et des institutions démocratiques plus efficaces.

Cette approche n'est pas sans rapport avec l'évolution de l'économie sociale. Nous croyons que, de plus en plus, les activités développées par les acteurs de l'économie sociale reposent sur le capital social accumulé par un groupe d'individus et cela pour plusieurs raisons :

- le désengagement de l'Etat dans un certain nombre de secteurs d'activités (sanitaire, social, médico-social, culturel, éducatif...) largement investis par les entreprises de l'économie sociale ;
- la volonté de l'économie sociale d'être reconnue en tant qu'acteur économique, capable de gérer et d'accumuler des ressources ;
- le passage d'une logique de subvention à une logique de projets et de résultats.

Nous voyons alors une ébauche de ce qui pourrait constituer la nouvelle physionomie de l'économie sociale : des acteurs pleinement insérés dans l'économie dite standard ou classique, s'appuyant sur des individus et sur un capital social et se différenciant ainsi du reste des acteurs économiques uniquement par leurs finalités et par le mode de partage des ressources accumulées. L'abandon de la logique de subventions ou, autrement dit, la substitution progressive du capital public par du capital social, constitue un facteur clé de cette mutation.

Il ressort de cette réflexion que toute politique publique de soutien et de développement de l'économie sociale doit s'appuyer sur les réseaux, les consolider c'est-à-dire reconnaître leur contribution à la dynamique d'un territoire et soutenir leur fonctionnement dans la mesure où ils produisent des externalités positives, de la plus-value sociale, de l'utilité sociale. Il s'agit d'utiliser les réseaux comme capital pour la réalisation de projets collectifs sur un territoire.

Réseaux d'acteurs de l'économie sociale et solidaire

2

Economie sociale et réseau au service des territoires : quelles identités ?

Il est toujours nécessaire quand on utilise le terme d'économie sociale de le préciser tant les malentendus, les ambiguïtés, les confusions, la méconnaissance sont importants.

L'économie sociale, ce n'est pas la protection sociale, ni le travail social, ni l'action sociale, ni les politiques sociales. L'économie sociale ce n'est pas plus l'économie de l'assistance : une économie qui coûterait et qui ne rapporterait rien et encore moins le social de l'économie !

L'économie sociale est partie intégrante de l'économie. Composante à part entière du système productif, elle rassemble les associations, les coopératives et les mutuelles c'est-à-dire des entreprises de plein droit créatrices d'activités et d'emplois présentes dans la quasi totalité des secteurs d'activités. En Champagne-Ardenne, l'économie sociale représente 10% des établissements employeurs et 10% des emplois salariés. (1)

Mais l'économie sociale ne se définit pas seulement par rapport à un ensemble de statuts juridiques et par son poids économique, elle se caractérise aussi par des singularités dans sa finalité et son mode d'organisation qui reposent sur des valeurs et placent l'individu au cœur de ses préoccupations. L'économie sociale est composée de « (...) groupements de personnes (qui) visent à satisfaire des attentes collectives, (qui) fonctionnent sur la base de l'engagement volontaire et selon des principes démocratiques et solidaires ». (2)

Par ailleurs, son ancrage territorial en fait une actrice privilégiée du développement local durable, de la croissance endogène (3) et de la création d'emplois non délocalisables.

Notre propos s'efforcera de montrer en quoi économie sociale, réseau et territoire constituent un triptyque porteur de sens et d'identités.

⊗ La notion de réseau est co-substantielle à la notion d'économie sociale

Le terme de réseau, que l'on peut définir comme « un ensemble de personnes interconnectées qui interagissent les unes sur les autres afin de s'aider », (4) renvoie

⁽¹⁾ INSEE Flash Champagne-Ardenne (2008), l'économie sociale de Champagne-Ardenne un salarié sur dix, un établissement sur dix, n°93, septembre

⁽²⁾ DRAPERI J-F (2005), l'économie sociale : utopies, pratiques, principes, Presses de l'Economie Sociale, Paris, p.12

⁽³⁾ La croissance endogène est celle qui mobilise sur le territoire l'ensemble des ressources naturelles, humaines, sociales, culturelles et financières

⁽⁴⁾ Fondation Canadienne de la Recherche sur les Services de Santé (FCRSS)

généralement aux notions de collectif, de partage, de capitalisation, de mutualisation, de réciprocité des échanges, de coopération.

Or ces notions se retrouvent dans les caractéristiques qui fondent les entreprises de l'économie sociale et les différencient ainsi des organisations du secteur capitaliste ou du secteur public. A l'origine d'une association, d'une coopérative ou d'une mutuelle, il y a toujours un rassemblement de femmes et d'hommes qui mettent leurs connaissances et leurs savoir-faire en commun dans le but de réaliser un projet collectif et de satisfaire les besoins des individus.

L'article 1 de la loi du 1^{er} juillet 1901 selon lequel l'association est « la convention par laquelle deux ou plusieurs personnes mettent en commun, d'une façon permanente, leurs connaissances ou activités dans un but autre que de partager des bénéfices » fait écho à la définition du travail en réseau de Guy Le Boterf, ainsi qu'à la typologie des différents types de finalité du travail en réseau qu'il propose : « action collective », « partage et capitalisation de pratiques », « apprentissages réciproques ».

Un exemple, celui des « apprentissages réciproques » qui font que chaque acteur du réseau est simultanément « apporteur et récepteur, formateur et formé, enseignant et enseigné », renvoie au principe de la double qualité qui caractérise les membres des organisations de l'économie sociale, ils sont à la fois « acteurs-bénéficiaires de l'action mise en œuvre et sociétaires-propriétaires collectifs et détenteurs du pouvoir. Ainsi, dans les coopératives, les salariés sont également associés, dans une mutuelle, les mutualistes sont à la fois assurés et assureurs », (5) dans les associations, les adhérents sont à la fois les bénéficiaires des services proposés et les décideurs.

Ce qui singularise le mode de gouvernance des entreprises de l'économie sociale et que l'on retrouve dans le travail en réseau, c'est le débat, la recherche de consensus, les décisions collectives et par conséquent « la non prise » de pouvoir par un membre. La propriété collective, le fonctionnement démocratique selon le principe « une personne, une voix », quels que soient les apports en capital et en temps, la non sélectivité des membres désirant appartenir à l'organisation (principe de la libre adhésion ou de « la porte ouverte »), la mise en commun des savoirs individuels et l'engagement, constituent les fondements de l'économie sociale.

Dans ces conditions, les organisations de l'économie sociale sont des actrices privilégiées du travail en réseau, elles détiennent de par leurs spécificités une véritable culture du réseau. On comprend dès lors qu'elles ont une longue tradition de la mise en réseau (ligue de l'enseignement, familles rurales, fédération des maisons de jeunes et de la culture, fédération des centres sociaux...) et lorsqu'une nouvelle forme d'organisation apparaît comme les coopératives d'activité et d'emplois (1995) la constitution d'un réseau ne se fait pas attendre (le réseau coopérer pour entreprendre a été fondé en 2000) et s'inscrit dans son projet de développement.

⁵ DRAPERI J-F (2005), *l'économie sociale : utopies, pratiques, principes*, Presses de l'Économie Sociale, Paris, p.12.

⊗ Constituer un réseau c'est s'engager ensemble ou mieux s'engager pour agir ensemble. Cette démarche est celle de l'entrepreneuriat en économie sociale.

Les objectifs portés ensemble et l'engagement commun nous rappellent la dimension politique que recouvre l'économie sociale. Ses valeurs, la place de chaque acteur, ainsi que son histoire et son origine nous permettent de comprendre l'inscription de l'économie sociale dans le champ du politique (6).

Ainsi, en mobilisant la sociologie politique, (7) nous pouvons définir le réseau comme une action collective associant et structurant tout à la fois diverses parties prenantes autour de buts communs ou de valeurs partagées. Que l'on ne s'y trompe pas, à partir de cette acceptation politique, le réseau n'est pas assimilable à l'idée de groupe d'intérêt surtout en matière d'économie sociale puisque le réseau se nourrit de la culture et des expériences que chacune des parties prenantes amène et en retire. Ainsi, à l'instar de Michel Adam, (8) nous retenons l'idée que le réseau dans l'économie sociale est une sorte d'hologramme de la société dans la mesure où il cristallise les attentes et alimente un projet de société. L'économie sociale par sa structuration en réseaux travaille la société et réciproquement.

Le fait de retenir la sociologie politique pour définir ce qu'est un réseau ne doit pas pour autant orienter le lecteur vers l'identification du réseau selon une approche exclusivement militante. Certes, certains réseaux (présentés de la page 63 à 88 dans la revue) sont essentiellement construits autour d'un projet politique (CRESCA, Systèmes d'Echanges Locaux) alors que d'autres sont constitués autour de la poursuite d'un but ou d'un objectif commun sans pour autant que l'on retrouve cette dimension revendicative (Réseau technique des DLA/C2RA). Cette typologie masque en fait une réalité plus complexe, réseaux techniques et réseaux politiques ne sont jamais déconnectés dans l'économie sociale dans la mesure où des réseaux apparemment exclusivement techniques s'inscrivent pratiquement toujours dans une stratégie politique : maintenir des organismes à but non lucratif dans la production de services sanitaires et sociaux dans le cadre du Pôle de coopération mis en place par l'URIOPSS, entreprendre autrement avec le statut d'entrepreneur salarié dans le cadre de CESAME SCOP. Nous pouvons affirmer que le propre des réseaux de l'économie sociale, c'est qu'ils intègrent toujours une dimension politique plus ou moins affirmée.

Il y a dans l'économie sociale, dans sa volonté permanente de se faire connaître et reconnaître, dans la nécessité de démontrer sans cesse le bien fondé de l'existence de groupements de personnes face aux sociétés de capitaux, un véritable projet politique : construire une société plus solidaire, plus humaine, plus juste, plus respectueuse de l'environnement et de la diversité des populations.

⁶ L'économie sociale n'est pas un concept récent. Elle est née au moment de l'industrialisation en réaction aux effets négatifs du développement du salariat sur les conditions de travail et de vie des individus. Dans les associations de production et les coopératives de production qui se créent il s'agit de remplacer du travail salarié par du travail associé et d'opposer la libre association de personnes au regroupement de capitaux.

⁷ Nous entendons ici la sociologie politique comme l'étude du fait politique.

DORMAGEN J-Y, MOUCHARD D (2006), *Introduction à la sociologie politique*, Ed. De Boeck Université

⁸ ADAM M (2006), *l'association, image de la société : le modèle associatif et ses enjeux*, Ed. L'Harmattan

» Réseau et économie sociale, deux notions ancrées sur les territoires

L'économie sociale tout comme le réseau sont territorialisés c'est-à-dire qu'ils ne peuvent se définir que par rapport à un territoire. Leur ancrage territorial en fait des acteurs privilégiés de la dynamique locale.

Les réseaux tout comme l'engagement dans une entreprise d'économie sociale ne se décrètent pas, ce sont bien les acteurs d'un territoire qui décident de leur construction. Ce qui renvoie à l'idée qu'un territoire ne doit pas être seulement envisagé d'un point de vue géographique, administratif mais doit être également considéré comme un lieu de vie, comme un espace d'identification, une entité à l'intérieur de laquelle des acteurs se reconnaissent et fabriquent de l'identité.

Par la construction de cette identité, les acteurs de l'économie sociale, qui peuvent être constitués en réseau, participent à la constitution d'un capital territorial (9) définit comme l'ensemble des contraintes et des opportunités d'un territoire et l'ensemble des incidences que cela suppose sur les actions individuelles et collectives qui s'y déroulent.

L'économie sociale et les réseaux sont générateurs d'identité et cette identité participe à la construction des spécificités d'un territoire. Les réseaux sont créateurs d'identité tant pour les acteurs qui les composent que pour les territoires qui les portent. Cette identité est un levier qui doit être au service d'un projet politique. Il est donc nécessaire que, toutes et tous aux niveaux qui sont les nôtres, nous prenions conscience, acteurs, politiques, institutionnels de cette formidable capacité des acteurs de l'économie sociale et des réseaux, à construire, à créer des identités sur un territoire afin d'apprécier dans toutes ses dimensions la plus-value sociétale, l'utilité sociale (10) qu'ils produisent.

Il faut rappeler le rôle important notamment des associations dans la construction d'un capital social territorial dans la mesure où elles mobilisent des forces endogènes et des réseaux locaux. Un tissu social solide, conscient de son identité et animé d'une même volonté de redonner vie et dynamisme à un territoire, en valorisant ses propres ressources pour satisfaire des besoins non couverts, constitue un pré-requis à la mise en place et à la réussite des projets de développement local.

Les entreprises d'économie sociale sont des sociétés de personnes constituées de gens du pays et reposant sur des projets intégrés à la vie locale et infra-locale. Grâce à leur insertion dans le tissu local et leur environnement, elles sont particulièrement aptes à s'inscrire dans des stratégies de développement endogène des collectivités locales sur le plan social, économique, culturel et environnemental. Ainsi, elles répondent aux besoins

du territoire et dépendent des femmes et des hommes qui ont décidé d'y travailler et d'y vivre. « L'économie sociale n'existe pas par décret. Elle est l'œuvre de femmes et d'hommes qui confrontés à des besoins concrets, imaginent d'eux-mêmes leurs réponses, besoins qui s'imposent à eux ou dont ils provoquent les réponses. » (11) Les entreprises de l'économie sociale ne sont pas utilisatrices du territoire comme le seraient les entreprises capitalistes pour qui le territoire se définit comme un ensemble d'opportunités (ressources naturelles, exonérations fiscales...) souvent temporaires d'où les délocalisations quand ces opportunités disparaissent.

C'est ce formidable triptyque économie sociale, territoire et réseau que l'on retrouve dans la création et le fonctionnement des chambres régionales de l'économie sociale. Ainsi la CRESCA en tant que réseau représentatif des acteurs de l'économie sociale en Champagne-Ardenne est à la fois l'interlocutrice **des** territoires (des politiques, des financeurs, des acteurs économiques et sociaux) mais aussi l'interlocutrice **dans** les territoires (à l'écoute, le porte-voix des acteurs de l'économie sociale). C'est ce double positionnement qu'elle doit affirmer pour que l'économie sociale devienne un acteur incontournable dans les territoires.

Pour la Chambre Régionale de l'Économie Sociale de Champagne-Ardenne :
Christine ROUZAUD DANIS-BONVALET, consultante et enseignante à l'URCA ; Stéphanie CHENET, chargée de développement à la CRESCA ; Djamel DIDI, directeur de la CRESCA ; Alexandre METIVIER, étudiant en master 2 recherche, analyse et expertise socio-économique de l'université de Reims Champagne-Ardenne ; Michèle SEVERIS, présidente de la CRESCA.

→ Coordonnées et contacts :

CRESCA / La Chambre Régionale de l'Économie Sociale de Champagne-Ardenne
48 rue du Barbâtre
51100 Reims



Tél. 03 26 07 96 43
Site internet : www.cresca.fr

¹¹⁰ GADREY J (2006), l'utilité sociale, in CATTANI A-D et LAVILLE J-L, dictionnaire de l'autre économie, Ed Folio Actuel, pp 641-651
¹¹¹ JEANTET T (2008), l'économie sociale : une alternative au capitalisme, *Economica*, p.43

⁹ Cette notion nous apparaît comme particulièrement pertinente du fait de son attachement évident aux sciences économiques par le biais de la notion de capital. Ce qui nous permet de rappeler là encore que l'économie sociale n'est pas synonyme de l'action sociale mais est bien une forme d'économie.
ENJOLRAS J (2005), économie sociale et solidaire et régime de gouvernance, RECMA, n°296, PP56-69.

¹⁰ Nous entendons l'utilité sociale telle que l'a définie GADREY c'est-à-dire par rapport à l'ensemble des dimensions que cette notion recouvre. C'est-à-dire que cette notion d'utilité sociale peut à la fois correspondre à la promotion du lien social de proximité et à l'émergence d'une démocratie participative au sein de ces organisations, à l'émergence de réponses à des besoins sociaux ainsi qu'à la construction d'une offre de biens et services adaptés.

Les pratiques des réseaux dans l'économie sociale

	Finalités et objectifs du réseau	Modes de coopération	Contraintes	Plus-values
CRESCA	<ul style="list-style-type: none"> - irriguer l'ensemble des politiques publiques - rendre plus visible l'économie sociale - regrouper les différentes composantes de l'économie sociale autour des valeurs - structurer les acteurs 	<ul style="list-style-type: none"> - création d'outils et de dispositifs au service des acteurs de l'économie sociale : Fond territorial Champagne-Ardenne Active⁽¹²⁾, plateforme de formations des bénévoles et salariés⁽¹³⁾, dispositif PROGRESS⁽¹⁴⁾, Site internet et ressources documentaires - mois de l'économie sociale et solidaire 	<ul style="list-style-type: none"> - générer la motivation chez les acteurs, les questionner sur leur projet pour éviter la fragilisation du réseau - ne pas se substituer aux acteurs (principe de subsidiarité) 	<ul style="list-style-type: none"> - dynamiser les territoires - soutenir et aider à la création de projets d'économie sociale - participer au développement d'une économie plus humaine, plus solidaire, plus juste et plus respectueuse de l'environnement - participer au développement local
CZRA	<ul style="list-style-type: none"> - monter en compétence les chargés de mission DLA - gagner du temps - rompre l'isolement - valoriser le dispositif 	<ul style="list-style-type: none"> - site internet collaboratif www.dla-ca.org - espace d'échanges libres entre les chargés de mission DLA - création d'outils spécifiques 	<ul style="list-style-type: none"> - susciter l'adhésion de tous les chargés de mission DLA pour chaque action à mettre en place - animer efficacement le réseau pour écarter le risque de démobilité des chargés de mission DLA - ne pas se substituer aux chargés de mission DLA 	<ul style="list-style-type: none"> - garder l'hétérogénéité relative des pratiques et un respect mutuel - produire l'enthousiasme, l'envie de partager de tous les chargés de mission DLA - créer une dynamique collective fondée sur des objectifs clairs et partagés auxquels tous adhèrent
URIPOSS	<ul style="list-style-type: none"> - représenter le secteur sanitaire et social auprès des institutions politiques - valoriser les composantes du secteur de la solidarité 	<ul style="list-style-type: none"> - pôle de coopération - création d'un réseau d'achat partagé pour les associations du secteur 	<ul style="list-style-type: none"> - maintenir l'activité du réseau tant qu'il répond aux besoins des adhérents 	<ul style="list-style-type: none"> - contribuer à la mise en œuvre d'une politique sociale Etat, Région, qui prend en compte les personnes fragiles - contribuer au sauvetage ou à la fusion des structures
CESAME	<ul style="list-style-type: none"> - accompagner des personnes dans leur projet de création d'entreprise 	<ul style="list-style-type: none"> - mise en réseau des entrepreneurs salariés de la région : ateliers collectifs, réunions coopératives - participation à des salons 	<ul style="list-style-type: none"> - s'appuyer exclusivement sur l'expérience sans mettre en place des méthodes formalisées 	<ul style="list-style-type: none"> - faciliter la recherche de solutions aux problèmes rencontrés par les créateurs - entretenir la motivation des entrepreneurs salariés tout au long de leur projet - réunir les conditions favorables pour créer une activité économique viable et durable
SEL	<ul style="list-style-type: none"> - échanger des savoir-faire, des biens et des services dans un esprit de convivialité et de solidarité sans argent 	<ul style="list-style-type: none"> - site internet, participation au salon « tendance et nature » - projets communs : jardin partagé, repas conviviaux, bourses d'échanges 	<ul style="list-style-type: none"> - la taille, rester au niveau local pour éviter l'anonymat des adhérents - vigilance des animateurs pour éviter les dérives du SEL vers le travail au noir 	<ul style="list-style-type: none"> - créer du lien social (lutter contre l'exclusion) - subvenir à des besoins sans argent - favoriser l'épanouissement de la personne humaine - modifier le comportement et les habitudes engendrées par un système basé sur l'argent

⁽¹²⁾ Champagne-Ardenne Active : Fond territorial pour la création et le développement des entreprises de l'économie sociale
⁽¹³⁾ Plateforme de formations des bénévoles et salariés : formations gratuites financées par la Région Champagne-Ardenne pour les bénévoles et les salariés des associations
⁽¹⁴⁾ PROGRESS : dispositif régional pour soutenir les idées innovantes d'utilité sociale entrant dans le champ de l'économie sociale

Chambre Régionale de l'Economie Sociale de Champagne-Ardenne

Un réseau de réseaux

Naissance, objectifs et fonctionnement de la CRES Champagne-Ardenne

La Chambre Régionale de l'Économie Sociale de Champagne-Ardenne (CRESCA) est née en 1999 d'une volonté de quelques mutualistes et associatifs qui désiraient réanimer le Groupement Régional de la Coopération, de la mutualité et des associations (GRCMA) alors en sommeil. Elle rassemble les têtes de réseaux associatives, les mutuelles, les coopératives et les fondations d'Économie Sociale du territoire champardennais.

Sous statut Association loi 1901, la CRESCA fonctionne avec des instances politiques : une Assemblée Générale de 40 adhérents, un Conseil d'Administration de 30 membres, un bureau de 10 membres et une équipe de 5 salariés. Pour réaliser ses missions, elle s'appuie sur des commissions de travail internes (communication, financement, observatoire, formation, insertion par l'activité économique) composées de membres du Conseil d'Administration, des salariés de la CRES qui peuvent être élargies à des partenaires extérieurs selon le thème traité, par exemple à la DRJSCS, la Région, le SGAR...

Elle profile son action derrière trois grands principes :

- garantir l'équilibre des représentations au sein des instances dirigeantes. Toutes les composantes de l'Économie Sociale (ES) doivent avoir leur place au sein de la CRES. Les mutuelles, les coopératives et toutes les sensibilités associatives ainsi que les organisations institutionnelles ou groupements d'acteurs de l'économie sociale sont représentés au travers des différents collèges du Conseil d'Administration.
- respecter le principe de subsidiarité. La Chambre Régionale n'a pas vocation à se substituer aux acteurs ou à intervenir sur des champs d'activité qui ne relèvent pas de ses missions. Il s'agit avant tout d'aider les acteurs à faire aboutir leurs projets.
- créer des partenariats. La CRES souhaite associer de façon systématique toutes les compétences régionales aux projets de développement et d'innovation, auxquels elle est amenée à participer.